

DÉLIBÉRATION N° 2019/150

Portant approbation du compte administratif de la Ville de Dumbéa pour l'exercice 2018
Budget Principal

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique le 15 mai 2019,
VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,
VU la délibération n°2017/481 du 27 décembre 2017, portant approbation du budget primitif de la Ville de Dumbéa pour l'exercice 2018- Budget principal,
VU la délibération n°2017/482 du 27 décembre 2017, portant création, modification et clôture des autorisations de programme du budget principal de la Ville de Dumbéa,
VU la délibération n°2018/71 du 28 février 2018, portant décision modificative n°1 du budget primitif de l'exercice 2018 de la Ville de Dumbéa - Budget principal,
VU la délibération n°2018/72 du 28 février 2018, modifiant la délibération n° 2017/482 du 27 décembre 2017 portant création, modification et clôture des autorisations de programme du budget principal de la Ville de Dumbéa,
VU la délibération n°2018/228 du 13 juin 2018, portant décision modificative n°2 du budget primitif principal de l'exercice 2018 de la ville de Dumbéa et attribuant des subventions aux écoles publiques du 1er degré de la ville pour les achats de petits équipements et les récompenses de fin d'année,
VU la délibération n°2018/322 du 29 août 2018, portant approbation du budget supplémentaire de la Ville de Dumbéa pour l'exercice 2018,
VU la délibération n°2018/323 du 29 août 2018, portant création de l'autorisation de programme n° 17806P pour l'aménagement du parc de la Dumbéa,
VU la délibération n°2018/324 du 29 août 2018, portant création de l'autorisation de programme n° 18302P pour l'acquisition de décors de Noël,
VU la délibération n°2018/325 du 29 août 2018, portant création de l'autorisation de programme n° 18401P pour l'aménagement du terrain sportif du parc des loisirs,
VU la délibération n°2018/326 du 29 août 2018, portant création de l'autorisation de programme n° 18804P pour les aménagements de la plage de Nouré,
VU la délibération n°2018/327 du 29 août 2018, portant création de l'autorisation de programme n° 18807P pour les aménagements du Croissant Vert,
VU la délibération n°2018/328 du 29 août 2018, portant modification et clôture des autorisations de programme du budget principal de la Ville de Dumbéa – Budget supplémentaire 2018,
VU la délibération n°2018/361 du 10 octobre 2018, portant décision modificative n°3 du budget principal de l'exercice 2018 de la Ville de Dumbéa et autorisant le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention partenariale relative au projet de soutien à la vie associative locale,
VU la délibération n°2018/362 du 10 octobre 2018, autorisation donnée au Maire à verser une contribution complémentaire à la CDE de Dumbéa pour couvrir la gratuité de la prestation de cantine du mois d'Octobre 2018 et la prise en charge des demi-pensionnaires et décision modificative n°4 du budget principal de l'exercice 2018 de la Ville de Dumbéa,
VU la délibération n°2019/146... du 15 mai 2019 donnant acte du compte de gestion du Trésorier de la province Sud pour l'exercice 2018 – Budget principal,
VU la note explicative de synthèse n° 2019/43 du 17 avril 2019,
La commission municipale intitulée « administration générale et finances » entendue en séance du 25 avril 2019,
Après en avoir délibéré,

D É C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Il est donné acte à Monsieur Georges Naturel, Maire de la Ville de Dumbéa, de la présentation faite de son compte administratif 2018, budget Principal.

ARTICLE 2 /

Sont constatées les identités de valeur avec les indications du compte de gestion, relatives aux crédits à reporter au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

ARTICLE 3 /

Sont arrêtés les résultats de l'exécution du budget de l'exercice 2018 tels que présentés ci-après :

1) FONCTIONNEMENT

- Recettes de fonctionnement	3.820.692.240 F.CFP
- Dépenses de fonctionnement	3.321.916.616 F.CFP
- Résultat de fonctionnement (excédent)	498.775.624 F.CFP

2) INVESTISSEMENT

- Recettes d'investissement	1.170.544.149 F.CFP
- Dépenses d'investissement	945.524.437 F.CFP
- Résultat d'investissement (excédent)	225.019.712 F.CFP

3) RÉSULTAT DE CLOTURE 2018

- Résultat d'investissement (déficit)	-28.163.928 F.CFP
- Résultat de fonctionnement (excédent)	1.084.987.979 F.CFP
- Résultat de clôture de l'exercice (excédent)	1.056.824.051 F.CFP

4) RÉSULTAT DE CLOTURE 2018

(Y COMPRIS RESTES A REALISER EN FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT- RAR)

- Résultat de clôture de l'exercice (excédent)	1.056.824.051 F.CFP
- Déficit RAR de la section d'investissement (déficit)	-318.790.639 F.CFP
- Résultat de clôture 2018 (y c. les restes à réaliser -excédent)	738.033.412 F.CFP

ARTICLE 4 /

Est reconnue la sincérité des restes à payer.

ARTICLE 5 /

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-2 du Code de Justice Administrative, vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la notification et/ou de la publication de toute décision administrative pour former un recours gracieux ou un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 6 /

La présente délibération sera enregistrée, transmise au Trésorier de la province Sud et au commissaire délégué de la République pour la province Sud, et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 15 MAI 2019



POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 15 MAI 2019

Le Président de séance,

Daniel BLAISE



DÉSTINATAIRES :	
SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
SAG	- 1
S.F.B.	- 1
D.A.F.	- 1
AFFICHAGE	- 1
TRESORERIE PROVINCE SUD	- 1